
**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2016, s'est réuni le vendredi 21 octobre 2016 à 20 heures 30, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A. Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents excusés : M. BERTRAND L. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., M. DELALOY P. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Olivier BOCQUEZ est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 16 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif, concernant une acquisition foncière est accepté à l'unanimité.

ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par M. CHENAULT en date du 19 octobre 2016 acquiesçant la vente à la commune des terrains classés « zone réservée » incluant une portion des parcelles cadastrées C 267 et ZH 51.

La surface maximale concernée est de 211,75 m² pour un montant maximum de 2 600 € hors frais d'acte notarié.

L'acquisition de ces parcelles va permettre la réalisation d'un chemin piétonnier sécurisé pour se rendre directement du gymnase au parc Abbé PICARD et à la maison des associations.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à cette vente.

AUTORISATION DE SERVITUDE

Dans le cadre d'une division parcellaire du projet d'aménagement exécuté par M. CHENAULT Alain, une demande de servitude de droit de passage est notifiée sur la parcelle communale C 274 donnant accès aux futures constructions à la route de Jargeau.

Après délibération, le conseil municipal acte à l'unanimité cet accord de servitude de droit de passage.

CRÉATION D'UNE ZONE DE LIMITATION DE VITESSE à 30 KM/H

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de la commission de voirie, il convient de revoir la vitesse de circulation des véhicules à l'entrée du village et dans le centre bourg et propose de déterminer une zone de circulation limitée à 30km/heure.

Les axes concernés sont :

- route de Jargeau (à partir du croisement avec la rue du Vignou et la rue du Clos Potin)
- route de Sandillon (à partir du croisement avec la rue de Faussature)
- route de Vienne (à partir de l'entrée de village)
- route du Martroi (à partir du stade de foot)
- route de Darvoy (à partir du croisement avec la rue de la Marmagne)
- rue de la Charbonnière (à partir du numéro 13)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition qui prendra effet dès l'installation de la signalétique.

DOSSIER DE CONSULTATION POUR MAÎTRISE D'ŒUVRE

Lors de la commission générale du 04 octobre dernier, le projet de relance d'un commerce de proximité a été validé par l'ensemble des élus. Une étude de faisabilité et de rénovation lourde du bâtiment de l'ancien commerce avait été réalisée lors de la précédente mandature, mais afin d'optimiser ce projet et de soutenir cette activité, il est proposé de réfléchir à la construction d'un nouveau local commercial.

Après concertation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation de marché ayant mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local à destination d'un commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer cette procédure de consultation.

En conséquence, il est également décidé de suspendre le projet de rénovation du bâtiment de la mairie programmé dans l'exercice de l'année 2017.

AFFAIRES DIVERSES

- Travaux en cours : rénovation des chemins ruraux.

Dans une volonté affirmée de garantir la sécurité des enfants et des usagers aux abords des écoles, une signalisation horizontale va être installée pour maîtriser le stationnement des véhicules sur le parking. Il est rappelé que plusieurs lieux sont dédiés au stationnement dans un rayon de moins de 100 mètres de l'école (salle des fêtes, place de l'église, gymnase...).

- Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention 2017 reçues de diverses associations : Prévention routière, MFR de chaingy, Ligue contre le Cancer, France Alzheimer, Bibliothèque sonore.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN informe le conseil municipal sur les points suivants :
 - Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de la CC de VALSOL a effectué sa première animation à Férolles le 17 octobre. 16 assistantes maternelles dont 7 de Férolles étaient présentes. Elles étaient accompagnées de 28 enfants.
 - Le centre aéré pour les vacances de Toussaint n'a pas pu ouvrir, faute d'un effectif minimum.
 - Une action, en partenariat avec la MFR de Férolles et les enfants de l'école aura lieu le vendredi 02 décembre 2016 à 17H00 au restaurant scolaire pour une vente d'objets au profit du Téléthon.
 - Mme ANDRADE, habitante de Férolles et responsable d'une auto-école, se propose d'intervenir le 03 décembre prochain dans le cadre d'une information sur les évolutions du code de la route. Cette manifestation, ouverte à tout public, fera l'objet d'une parution dans le Férolles Info.
- Monsieur BOITARD fait le point sur la réunion du syndicat scolaire qui s'est tenu le 11 octobre dernier.
 - Deux nouvelles inscriptions sont à prendre en compte pour la rentrée des petites vacances d'octobre.
 - L'élection des représentants des parents d'élèves a connu une hausse des votants cette année.
 - La soirée maternelle aura lieu au gymnase le 31 mars 2017.

Monsieur BOITARD fait part également de la réunion d'information annuelle des correspondants défense et sécurité civile du Loiret au Détachement de la 12^{ème} Base de soutien du matériel de Gien le 20 octobre 2016.

- Mme THÉBAULT informe de la réunion du syndicat du pays Sologne – Val sud du 19 septembre dernier et apporte des précisions sur l'élaboration d'un livret des producteurs locaux.
- Mme MARPEAUX informe le conseil municipal du regroupement des deux centrales d'achats « Approlys » et « Centr'Achat ».

La dernière réunion du SICTOM, dont l'objet était le Débat d'Orientations Budgétaires, a soulevé la question du mode de facturation de la redevance incitative : forfait de 17 levées et facturation l'année suivante des levées supplémentaires.
- Madame BRILLANT informe l'assemblée de sa rencontre avec le nouveau proviseur du Collège « Le Clos Ferbois » de Jargeau dans le cadre d'une réunion du SIIS (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire).